



RCS : ROUEN

Code greffe : 7608

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 00575

Numéro SIREN : 513 029 553

Nom ou dénomination : A.C.S.

Ce dépôt a été enregistré le 04/10/2017 sous le numéro de dépôt 6316

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE ROUEN

BP 531 - 3 rue Jacques Lelieur
76005 ROUEN Cedex 2
www.infogreffe.fr
RIB : 11425 - 00900 - 08044977411 - 71
Tel : 02.35.70.08.60 / Fax : 02.35.07.85.35

RECEPISSE DE DEPOT

ROMANEX

59 route de Lisieux
27500 Saint-Germain-Village

V/REF :

N/REF : 2009 B 575 / 2017-B-6316

Le greffier du tribunal de commerce de Rouen certifie qu'il a reçu le 04/10/2017,
les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le
31/03/2017.

Concernant la société

A.C.S.
Société par actions simplifiée
12 domaine des Beaux Champs
76240 Belbeuf

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-B-6316 le 04/10/2017

R.C.S. ROUEN 513 029 553 (2009 B 575)

Fait à ROUEN le 04/10/2017,

LE GREFFIER



①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2017

Désignation de l'entreprise <u>SAS A.C.S.</u>										Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise <u>12 DOMAINE DES BEAUX CHAMPS 76240 BELBEUF</u>												
SIREN		5	1	3	0	2	9	5	5	3		
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1	2	Durée de l'exercice précédent *		1	2					
Exercice N clos le 31/03/2017												
ACTIF												
		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012							
		Autres *	014		016							
	Immobilisations corporelles *		028		030							
	Immobilisations financières * (1)		040	201 632	042	1 700		199 932				
	Total I (5)		044	201 632	048	1 700		199 932				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052							
		Marchandises *	060		062							
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066							
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	67 239	070			67 239				
		Autres * (3)	072	1 102	074			1 102				
	Valeurs mobilières de placement		080		082							
	Disponibilités		084	7 451	086			7 451				
	Charges constatées d'avance *		092		094							
Total II		096	75 792	098			75 792					
Total général (I+II)		110	277 424	112	1 700		275 724					
PASSIF												
										Exercice N	NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120					5 000				
	Écarts de réévaluation		124									
	Réserve légale		126					500				
	Réserves réglementées *		130									
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131									
	Report à nouveau		134					10 151				
	Résultat de l'exercice		136					143				
	Provisions réglementées		140									
Total I		142					15 794					
Provisions pour risques et charges		Total II	154									
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156									
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164									
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166					8 624				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	205 286				251 306				
	Produits constatés d'avance		174									
Total III		176					259 930					
Total général (I + II + III)		180					275 724					
RENNVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195					
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	52 000				
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199	5	(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SAS A.C.S.		Néant ☐	
A – RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		018	
						Exercice N clos le 31/03/2017	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215		214
		Services *			217		218
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222
	Production immobilisée *						224
	Subventions d'exploitations reçues						226
	Autres produits						230
							1 247
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232
							138 900
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234
	Variation de stocks (marchandises) *						236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	149	244
	Rémunérations du personnel *						250
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252
	Dotations aux amortissements *						254
	Dotations aux provisions						256
Autres charges		(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259		262	
Total des charges d'exploitation (II)						264	
						133 055	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI)		(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		347		300	
Impôt sur les bénéfices * (VII)				348		306	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)							
310 143							
B – RÉSULTAT FISCAL							
Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	143	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981	JEI (44. sexies A)	989			
ZRD (44. terdecies)		127	ZRR (44. quindécies)	138			
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. undécies)	990			
Dont divers							
ZFA (44. quaterdecies)		345	Investissements outre-mer	344	350		
Créance due au report en arrière du déficit				346			
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		352	143		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
Déficits antérieurs reportables * 36...073... dont imputés sur le résultat :				360	143		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		370			
				372			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

ANNEXE

Période du 01/04/2016 au 31/03/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 27/07/2017

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/03/2017 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/03/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 275 723,97 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 142,60 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 27/07/2017 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)**2.2 - Fonds commercial**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 201 632 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	149 632	190 382		201 632
TOTAL	149 632	190 382		201 632

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 1 700 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières		1 700		1 700
TOTAL		1 700		1 700

3.2 - Etat des créances = 68 341 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	68 341	68 341	
TOTAL	68 341	68 341	

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 5 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	500	10,00	5 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	500	10,00	5 000

4.2 - Etat des dettes = 259 930 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	205 286	205 286		
Fournisseurs	8 624	8 624		
Dettes fiscales & sociales	46 020	46 020		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	259 930	259 930		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 2 674 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	2 674
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	2 674

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 137 653 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	137 653	100,00 %
TOTAL	137 653	100,00 %

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges à payer = 2 674 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	2 674
Fourn factures non parvenues(408100)	2 674
TOTAL	2 674

A.C.S.
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5 000,00 Euros
Siège social : 12 DOMAINE DES BEAUX CHAMPS

76240 BELBEUF
R.C.S : ROUEN 513 029 553

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 02/10/2017

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/03/2017

Proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le **31/03/2017** fait ressortir **un bénéfice** de **142,60** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **10 151,06** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **10 293,66** Euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **10 293,66** Euros.

Résolution d'affectation du résultat votée par l'assemblée

Résolution n°2

Résultat – Affectation

L'Assemblée Générale entérine les comptes de l'exercice clos le **31/03/2017** faisant ressortir **un bénéfice** de **142,60** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **10 151,06** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **10 293,66** Euros.

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de **10 293,66** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **10 293,66** Euros.

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
La Présidence

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long vertical stroke, positioned over the text 'La Présidence'.

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Comptes annuels - Exercice clos le 31 mars 2017

S.A.S. A.C.S.

12 Domaine des Beaux Champs

76240 BELBEUF

R.C.S ROUEN 513 059 553

* * * *

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2017, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société S.A.S. A.C.S., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société S.A.S. A.C.S. à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance qu'elles s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Dreux, le 13 septembre 2017

SARL VF EXPERTISE CONSEIL
Représentée par Vincent FRETEUR
Commissaire aux comptes
Mandataire social

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2017

Désignation de l'entreprise <u>SAS A.C.S.</u>										Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise <u>12 DOMAINE DES BEAUX CHAMPS 76240 BELBEUF</u>											
SIREN		5 1 3 0 2 9 5 5 3									
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2					

				Exercice N clos le		31/03/2017		
ACTIF				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012			
		Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *		028		030			
	Immobilisations financières * (1)		040	201 632	042	1 700	199 932	
	Total I (5)		044	201 632	048	1 700	199 932	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
		Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	67 239	070		67 239	
		Autres * (3)	072	1 102	074		1 102	
	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084	7 451	086		7 451	
	Charges constatées d'avance *		092		094			
Total II		096	75 792	098		75 792		
Total général (I+II)				110	277 424	112	1 700	275 724

PASSIF				Exercice N		NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		5 000
	Écarts de réévaluation			124		
	Réserve légale			126		500
	Réserves réglementées *			130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)			131		
	Report à nouveau			134		10 151
	Résultat de l'exercice			136		143
	Provisions réglementées			140		
	Total I			142		15 794
Provisions pour risques et charges			Total II		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166		8 624
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)			169	205 286	251 306
	Produits constatés d'avance			174		
Total III			176		259 930	
Total général (I + II + III)				180		275 724

RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	52 000
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199	5	(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A.C.S.

Néant ☐

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
31/10/2017

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				210		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215			214	
		Services *		217			218	137 653
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée *						224	
	Subventions d'exploitations reçues						226	
	Autres produits						230	1 247
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	138 900
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234	
	Variation de stocks (marchandises) *						236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240	
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)					242	11 856
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	149	244	2 223
	Rémunérations du personnel *						250	83 205
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	35 771
	Dotations aux amortissements *						254	
	Dotations aux provisions						256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259			262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
	Total des charges d'exploitation (II)						264	133 055

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)								270	5 846
Produits financiers	(III)	280				Charges financières	(V)	294	4 903
Produits exceptionnels	(IV)							290	
Charges exceptionnelles (VI)								300	800
Impôt sur les bénéfices *	(VII)							306	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)								310	143

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

312

143

314

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997				
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. undécies)	990				
	Dont divers	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		350	
		Créance due au report en arrière du déficit		346				
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)		655				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	143	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356				
	Déficits antérieurs reportables *3.6.....0.73..... dont imputés sur le résultat :					360	143	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370		372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/03/2017 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/03/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 275 723,97 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 142,60 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 27/07/2017 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)**2.2 - Fonds commercial**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

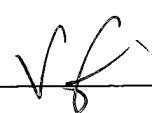
(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.
Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.



ANNEXE

Période du 01/04/2016 au 31/03/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 27/07/2017

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 201 632 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	149 632	190 382		201 632
TOTAL	149 632	190 382		201 632

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 1 700 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières		1 700		1 700
TOTAL		1 700		1 700

3.2 - Etat des créances = 68 341 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	68 341	68 341	
TOTAL	68 341	68 341	

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 5 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	500	10,00	5 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	500	10,00	5 000

4.2 - Etat des dettes = 259 930 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	205 286	205 286		
Fournisseurs	8 624	8 624		
Dettes fiscales & sociales	46 020	46 020		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	259 930	259 930		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 2 674 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	2 674
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	2 674

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

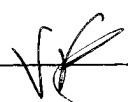
5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 137 653 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	137 653	100,00 %
TOTAL	137 653	100,00 %

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.



ANNEXE

Période du 01/04/2016 au 31/03/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 27/07/2017

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges à payer = 2 674 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	2 674
Fourm factures non parvenues(408100)	2 674
TOTAL	2 674

